

## Séance du conseil communal du 20 décembre 2008

### Présents:

Françoise Hetto-Gaasch (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Gilles Baum (DP), John Breden (LSAP), Francine Colling-Kahn (CSV), Jos Greischer (Déi Gréng), Claude Kremer (CSV), François Ries (DP), Irène Schmitt (Déi Gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

### 01. Approbation d'un compromis de vente.

Lors d'un premier vote le conseil communal décide à l'unanimité de déclarer l'urgence pour délibérer sur le présent point. Lors d'un second vote il décide à l'unanimité d'approuver le compromis de vente, dressé le 7 novembre 2008 entre le SEBES et la commune de Junglinster, portant sur l'acquisition d'un terrain de 48,30 ares par le SEBES pour être échangé avec des propriétaires refusant de concéder au SEBES une servitude de passage sur des parties de terrains leur appartenant dans le but d'y construire et d'y maintenir une conduite d'eau potable DN 700 entre Schankengraecht et Junglinster.

### 02. Approbation d'actes notariés.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver:

- a. un acte de cessions gratuites portant sur des fonds sis à Godbrange, an Hesselter, appartenant à la société « Ärenzdall Jonglënster »;
- b. deux actes de cessions gratuites portant sur des fonds sis à Beidweiler, rue du village, appartenant aux sociétés « C.R. Immobilier s.à.r.l. » et « T.P.I. Toutes Opérations Immobilières s.a. ».

### 03. a. Approbation d'un compromis d'échange.

#### b. Approbation d'une servitude.

- a. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le compromis d'échange, dressé le 14 novembre 2008 entre la commune de Junglinster et les consorts Freimann de Rodenbourg, portant sur la cession à la commune d'une bande de terrains d'une largeur d'environ 5,30 m longeant la rue de Wormeldange à Rodenbourg permettant ainsi l'aménagement d'un trottoir lors des travaux de redressement du CR 122 dans la traversée de Rodenbourg ainsi que des fonds permettant l'installation d'un bassin de rétention pour eaux de surface. En contrepartie la commune cède aux consorts Freimann deux terrains à Rodenbourg, au lieu-dit « am Kundel ».
- b. Dans le cadre du renouvellement du réseau de canalisation et l'installation d'un déversoir dans la localité de Rodenbourg, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention du 14 novembre 2008 ayant pour objet la constitution d'une servitude pour le droit de passage pour la pose d'une canalisation sur une parcelle de Léon Freimann de Rodenbourg.

### 04. Avis relatif à la proposition de classement comme monument national:

#### a. du lavoir sis à Godbrange;

#### b. d'immeubles sis à Godbrange.

- a. Le conseil communal décide avec neuf voix contre une et une abstention d'aviser favorablement la proposition de la Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche de classer le lavoir sis à Godbrange, rue du village, comme monument national;
- b. Le conseil communal décide avec dix voix contre une d'aviser favorablement la proposition de la Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche de classer les immeubles sis à Godbrange, 2, rue de Junglinster et 5, rue du village comme monuments nationaux.

### 05. Fixation des indemnités revenant aux membres de la cellule artistique.

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer les indemnités revenant aux membres de la cellule artistique comme suit:

- 18,50.-€ au nombre indice 100 revenant au président et au secrétaire par séance,
- 7,85.-€ au nombre indice 100 revenant aux autres membres par séance.

### 06. Approbation de conventions concernant:

#### a. le Pacte Logement;

#### b. le fonctionnement et le financement du centre de recyclage intercommunal à Junglinster;

#### c. la participation au financement des cours des élèves de la commune fréquentant l'école de musique de la ville d'Echternach.

- a. Le conseil communal décide avec huit voix contre deux et une abstention d'approuver la convention « Pacte Logement » signée le 14 novembre 2008 entre l'Etat du Grand-Duché et la commune de Junglinster.
-

- b. Le conseil communal décide avec sept voix et quatre abstentions d'approuver la convention concernant le fonctionnement et le financement du centre de recyclage intercommunal à Junglinster signée le 28 novembre 2008 entre les communes impliquées, à savoir: Bech, Berdorf, Consdorf, Junglinster et Waldbillig.
- c. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention signée par le collège échevinal en date du 15 septembre 2008 avec la ville d'Echternach concernant la participation financière dans les frais d'enseignement pour les élèves de la commune fréquentant l'école de musique de la ville d'Echternach pendant l'année scolaire 2008/2009 et d'informer la ville d'Echternach que la commune de Junglinster ne prendra à sa charge qu'un seul cours pour les élèves non adultes domiciliés dans la commune à partir de l'année scolaire 2009/2010.

**07. Modification du règlement particulier concernant les obligations et les prescriptions à observer pour les constructions dans le lotissement « am Rälland » à Junglinster.**

Vu des demandes de propriétaires de maisons dans le lotissement « am Rälland » à Junglinster pour ériger une dépendance (abri de jardin, car-port ...) sur leur terrain, le conseil communal décide à l'unanimité de supprimer l'article 5 (« *Toute construction sur l'espace non-bâti, même dans le fond des parcelles, est défendue. L'élevage d'animaux domestiques à l'extérieur de la maison est défendu.* ») du règlement particulier concernant les obligations et les prescriptions à observer pour les constructions dans ce lotissement.

**08. Modification du règlement de police relatif à l'enlèvement des ordures.**

Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier les articles 4 et 6 du règlement communal du 2 avril 1980 relatif à l'enlèvement des ordures ménagères comme suit:

Art. 4:

*Les récipients destinés à la collecte des déchets sont mis à la disposition des requérants par l'administration communale de Junglinster. Les ménages peuvent choisir entre récipients d'une capacité de 60, 80, 120 et 240 litres. Les ménages d'appartements ont en outre la possibilité de choisir entre conteneurs pour ordures ménagères d'une capacité de 660 ou 1.100 litres.*

*Pour les hôpitaux, foyers/maisons de retraite, immeubles locatifs etc. disposant d'une déchetterie collective, une autorisation spéciale est recevable, qui sera fixée selon le cas en accord avec la commune et le syndicat.*

Art. 6:

*... Les récipients destinés à la collecte des déchets sont à remplir de sorte que le couvercle se laisse fermer réglementairement et ne doivent pas dépasser un poids total de 100 kg.*

**09. Fixation de la taxe pour l'enlèvement des poubelles d'une contenance de 60 litres et des conteneurs d'une contenance de 660 et 1.100 litres.**

Le conseil communal décide avec six voix et cinq abstentions de fixer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 les taxes d'enlèvement des récipients nouvellement introduits comme suit:

- 105.-€/an pour les poubelles de 60 litres,
- 1.680.-€/an pour les conteneurs de 660 litres,
- 1.980.-€/an pour les conteneurs de 1.100 litres.

**10. Fixation des subsides à accorder aux associations communales et aux associations et organismes opérant sur le plan national.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder pour l'année 2008 les subsides suivants aux associations et organismes énumérés ci-après:

a. *corps des sapeurs-pompiers*

Pompjéesveräin Buerglënster-Amber 226.-€, Guedber Pompjéesfrënn 197.-€, Service d'Incendie et de Sauvetage de la Commune 2.940.-€, Centre d'Intervention Junglinster 1.565.-€.

b. *associations oeuvrant dans le domaine de la médecine sociale*

Croix-Rouge Luxembourgeoise 22.725.-€, Croix-Rouge, section locale 500.-€, En Häerz fir Kriibskrank Kanner 140.-€, Fondation Luxembourgeoise contre le cancer 140.-€, Fondation Recherche sur le sida 140.-€, Fondatioun Kriibskrank Kanner 140.-€, Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'action médico sociale 300.-€, Stéftung Hëllef Doheem 140.-€.

c. *associations à caractère social et de charité*

A.P.E.M.H. 140.-€, Aide aux Enfants Handicapés du Grand-Duché 140.-€, Aide Familiale-Aide Senior asbl 140.-€, Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance 140.-€, Amicale Sportive des Handicapés Physiques 140.-€, Amnesty International 140.-€, Association des Aveugles 140.-€, Association des Parents d'Enfants Toxicomanes 140.-€, Association Luxembourg Alzheimer 140.-€, Athénée de Luxembourg/Warmth 140.-€, Bonnievale-Project asbl 140.-€, Caritas 140.-€, Chantiers de la Fraternité 140.-€, Chrétiens pour le Sahel 140.-€, Congo-Lux asbl 140.-€,

---

Fondation Autisme Luxembourg 140.-€, Fondation Luxembourgeoise Raoul Follereau 140.-€, Fondation Meninos en Meninas de rua asbl 140.-€, Foyer de la Femme 140.-€, H.E.L.P. asbl-Lycée classique et technique Echternach 140.-€, Hadassah Luxembourg 140.-€, Handicap International Luxembourg 140.-€, Initiativ Liewensufank asbl 140.-€, Lëtzebuerger Déiereschutzliga asbl. 140.-€, Ligue HMC asbl 140.-€, Luxembourg Air Rescue 140.-€, Médecins sans Frontières asbl 140.-€, Objectif Tiers Monde asbl. 140.-€, Œuvre pour la protection de la vie naissante asbl. 140.-€, ONGD-FNEL 140.-€, Padem 140.-€, Parkinson Luxembourg asbl. 140.-€, Patlux asbl. 140.-€, Pro Ninos Pobres/Nouvelle PNP asbl 140.-€, Service Krank Kanner Doheem 140.-€, SOS Détresse – Hëllef iwwer Telefon asbl. 140.-€, SOS Faim – Action pour le développement 140.-€, SOS Villages d'Enfants Monde asbl 140.-€, SOS-SAHÉL 140.-€, Spontan Add asbl. 140.-€, Terre des Hommes 140.-€, UNICEF 140.-€, Vivre 81/ADIPH 140.-€.

*d. sociétés de chant et de musique*

Chorale Ste Cécile Beidweiler 1.004.-€, Chorale Ste Cécile Bourglinster 731.-€, Chorale Ste Cécile Eschweiler 331.-€, Chorale Ste Cécile Godbrange 997.-€, Chorale Ste Cécile Gonderange 997.-€, Chorale Ste Cécile Junglinster 1.548.-€, Chorale Ste Cécile Rodenbourg 1.171.-€, Fanfare Bourglinster 2.001.-€, Jeunesse Musicale Luxembourg asbl 140.-€, Jugendchouer Beideler 2.076.-€, Lënster Musek 1.971.-€, Lënster Ourewiirm 1.279.-€, Soc.des Mandolinistes « La Lyre » Godbrange 702.-€, Theaterfrënn '93 640.-€.

En dehors des subsides précités les deux fanfares et la société des mandolinistes toucheront une participation de 50% aux frais d'acquisition et d'entretien de matériel de musique jusqu'à un maximum de 2.730.-€ par année. Cette participation pour l'année 2008 est versée à la fin de l'exercice contre présentation de factures dûment acquittées.

*e. sociétés de sport*

Badminton Junglinster 3.412.-€, Cercle d'Echecs Junglinster 983.-€, DT Bourglinster 1.214.-€, DT Gonderange 1.837.-€, DT Guedber-Lënster 1.563.-€, FC Jeunesse Junglinster 3.118.-€, Frae-Fitness Club 2.230.-€, Lux-Rollers asbl. 140.-€, Seniorendanz Dillendapp 482.-€, Société de Tir 159.-€, Taekwondo Club 1.815.-€, Tennis Club Junglinster 2.832.-€, Volley-Ball Amber-Lënster 2.970.-€.

*f. associations du secteur agricole et horticole*

Coin de Terre et du Foyer Junglinster 456.-€, MBR Services 30.-€, Natura 140.-€, Oeko-Fonds 140.-€, Société Avicole Junglinster 292.-€, Stëftung Hëllef fir d'Natur 140.-€.

*g. Syndicat d'Initiative de la Commune de Junglinster 1.000.-€.*

*h. diverses associations*

Actioun Öffentlechen Transport 140.-€, Allënster Duerfrënn 485.-€, Amber Duerfrënn 197.-€, Association des Parents d'Elèves Bourglinster 344.-€, Association des Parents d'Elèves Gonderange 321.-€, Association des Parents d'Elèves Junglinster 512.-€, Association Nationale des Victimes de la Route 140.-€, Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourg 140.-€, D'Lënster Charly's Frënn 197.-€, D'Lënster Senioren 951.-€, Familjenclub 141.-€, Fraen a Mammen Buerglënster-Amber 731.-€, Fraen a Mammen Jonglënster 312.-€, Frënn vum Scoutshome 230.-€, Gonnerenger Duerfclub 203.-€, Guides et Scouts St.Martin Junglinster 1.220.-€, Les Amis du Château de Bourglinster 1.000.-€, Sécurité Routière asbl. 250.-€.

**11. Devis relatifs à la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2009.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les projets et les devis d'un montant total de 198.950.-€ concernant la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2009.

**12. Projet définitif et devis concernant l'aménagement d'un parc de recyclage à Junglinster.**

Le conseil communal décide avec sept voix et trois abstentions d'approuver le projet définitif avec devis estimatif se chiffrant à 2.317.920.-€ concernant l'aménagement d'un parc de recyclage à Junglinster au lieu-dit « beim Roosbur ». (Conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13.12.1988, la bourgmestre Françoise Hetto-Gaasch n'a pas assisté aux délibérations sur ce point de l'ordre du jour)

**13. Réglementation de la circulation routière dans la rue Rham à Junglinster.**

Le conseil communal arrête à l'unanimité le règlement de circulation temporaire suivant:

A partir du lundi 18 janvier 2009 la circulation est réglée de la façon suivante pendant les travaux de réaménagement de la rue Rham à Junglinster:

- L'accès à la rue Rham est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux depuis le carrefour avec la rue Lauterbour jusqu'au carrefour avec la rue de Bourglinster;
- Pour les riverains et leurs fournisseurs ainsi que pour l'autobus de ligne la voie publique est uniquement accessible par la direction opposée;

- La vitesse est limitée à 30 km/h;
- Les dépassements et les stationnements sont interdits.

#### 14. Renouvellement partiel des membres de l'office social.

Vu qu'il échet de procéder au renouvellement annuel d'un cinquième des membres de l'office social de la commune de Junglinster après la sortie automatique de Mady Frantzen-Weber en date du 31.12.2008 et vu que pour l'occupation du poste vacant le collègue échevinal de même que les membres de l'office social ont proposé Francine Colling-Kahn, le conseil communal nomme avec toutes les voix Francine Colling-Kahn comme membre de l'office social avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Après cette nomination, la liste de sortie des membres de l'office social s'établit comme suit:

Breden John, professeur, Godbrange: .....	31.12.2009
Colbach Claudine, éducatrice graduée, Bourglinster : .....	31.12.2010
Schmitt Irène, éducatrice, Gonderange:.....	31.12.2011
Weis Roland, employé privé, Junglinster: .....	31.12.2012
Colling-Kahn Francine, sans état, Junglinster: .....	31.12.2013.

#### 15. Budget rectifié 2008 et budget 2009 de l'office social.

Le conseil communal approuve à l'unanimité le budget rectifié 2008 de l'office social prévoyant des recettes de 45.652,46.-€ et des dépenses de 45.652,46.-€, ainsi que le budget 2009 prévoyant des recettes de 53.050.-€ et des dépenses de 53.050.-€.

#### 16. Budget rectifié 2008 et budget 2009.

Le budget rectifié 2008 prévoit:

• recettes ordinaires:	14.749.668,42.-€
• dépenses ordinaires:	10.889.801,39.-€
• boni ordinaire:	3.859.867,03.-€
• recettes extraordinaires:	2.471.572,13.-€
• dépenses extraordinaires:	10.417.065,81.-€
• mali extraordinaire:	7.945.493,68.-€
• boni du compte 2007 (ordinaire):	5.057.737,00.-€
• boni présumé 2008 (extraordinaire):	972.110,35.-€

Le budget rectifié 2008 est approuvé avec huit voix contre trois.

Le budget 2009 prévoit:

• recettes ordinaires:	15.656.491,58.-€
• dépenses ordinaires:	11.663.933,08.-€
• boni ordinaire:	3.992.558,50.-€
• recettes extraordinaires:	10.283.378,70.-€
• dépenses extraordinaires:	15.079.665,05.-€
• mali extraordinaire:	4.796.286,35.-€
• boni présumé 2008 (extraordinaire):	972.110,35.-€
• boni définitif 2009 (extraordinaire):	168.382,50.-€

Le budget 2009 est approuvé avec sept voix contre quatre.

#### 17. Divers.

#### 18. Questions au collègue échevinal.

#### 19. Nomination définitive d'un fonctionnaire.

Après avoir passé avec succès l'examen d'admission définitive, Tim Steffes obtient à l'unanimité une nomination définitive au poste de rédacteur au secrétariat communal de Junglinster avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

#### 20. Nomination d'une éducatrice à un poste à durée déterminée.

Afin de pourvoir au remplacement de Romi Scheier-Kolbach pendant la période de son absence, due à son congé parental à plein temps de six mois à partir du 16 janvier 2009, le conseil communal nomme à l'unanimité Nedzada Bukvic comme éducatrice diplômée pour le poste de deuxième intervenant d'un groupe de l'éducation précoce de la commune de Junglinster à partir du 16 janvier 2009 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008/2009.

**21. Déclaration d'option.**

Le conseil communal décide en séance secrète, à l'unanimité des voix, d'aviser favorablement une demande d'option.